



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Soutien de la France à la candidature de l'Arabie Saoudite à l'Expo Universelle

Question écrite n° 9711

### Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le soutien de la France à l'Arabie Saoudite dans le cadre de la candidature de Riyad à l'Exposition Universelle de 2030. Le soutien à cette candidature interroge pour deux motifs. Le premier est que des villes européennes comme Rome et Odessa se sont portées candidates pour l'organisation de ce grand événement international, la première étant un centre historique et fondateur de la civilisation européenne et la seconde une grande ville d'Ukraine sur laquelle la Russie revendique la souveraineté. De plus, le régime saoudien ne correspond pas aux valeurs défendues par les institutions européennes et françaises, puisqu'il s'agit d'une monarchie absolue et religieuse dont les principes fondamentaux entrent en conflit avec les Droits de l'Homme. À une période où les régimes autoritaires sont dans une phase d'affrontement global avec les démocraties de marché, la question se pose de comprendre sur quels fondements s'opère la distinction entre les régimes autoritaires fréquentables, comme l'Arabie Saoudite et les régimes autoritaires infréquentables, comme la Russie. Les intérêts économiques de la France sont souvent mis en avant pour justifier le dialogue avec des pays ne défendant pas les valeurs portées par la communauté internationale. Cependant, ces intérêts ne semblent plus entrer en ligne de compte, comme avec les sanctions sur les hydrocarbures russes qui ont entraîné une flambée des coûts de l'énergie sur l'ensemble du continent européen. Il souhaite savoir quels sont les critères qui ont décidé la France à soutenir cette candidature du Royaume saoudien à l'Exposition Universelle de 2030.

### Texte de la réponse

Lors de la visite du Prince héritier Mohamed ben Salmane le 28 juillet 2022, le Président de la République et le Prince héritier ont exprimé le souhait d'étendre la coopération à de nouveaux champs et institutions culturelles françaises et saoudiennes, y compris dans le cadre de la candidature de Riyad pour accueillir l'Exposition universelle en 2030, évoquée à cette occasion. Cette candidature a été formalisée le 29 octobre 2021 et a été reconnue viable le 20 juin 2023, par l'assemblée générale du Bureau international des expositions (BIE), à l'instar de celles de Rome et de Busan. Les pays du BIE seront amenés à s'exprimer le 28 novembre prochain pour choisir entre les trois candidatures. Par ailleurs, à l'occasion de cette visite, et dans le cadre du dialogue de confiance entre la France et l'Arabie saoudite, le Président de la République a abordé la question des droits de l'homme en Arabie saoudite. Le respect des droits de l'homme est une priorité de l'action diplomatique de la France, qui en assure un suivi attentif partout dans le monde, dans le respect de la souveraineté de chacun des Etats concernés. La France suit avec attention la situation des droits de l'homme en Arabie saoudite et aborde ces questions à tous les niveaux. L'Union européenne conduit également un dialogue informel UE-Arabie saoudite sur les droits de l'homme depuis 2021, dans le cadre duquel elle a rappelé l'importance du respect de la liberté d'expression. Ce dialogue informel, qui se tient annuellement, est l'occasion d'aborder d'autres questions, notamment les droits des femmes, le droit à un procès équitable, et l'abolition de la peine de mort. La France restera mobilisée sur ces questions et maintiendra un dialogue franc et exigeant avec l'Arabie saoudite en faveur des défenseurs des droits de l'Homme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alexis Jolly](#)

**Circonscription :** Isère (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9711

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juillet 2023](#), page 6032

**Réponse publiée au JO le :** [29 août 2023](#), page 7775